

Intervention FSU :

La FSU se félicite de la démarche actuelle dans le cadre de la CNAS et des CAAS (journée nationale action sociale, lettre de cadrage) et de l'ouverture de ce dialogue sur l'action sociale au niveau du ministère.

Les bonnes conditions de vie quotidienne participent aux bonnes conditions de travail, aussi les agents du ministère de l'Éducation nationale doivent pouvoir s'adresser à leur employeur pour faire connaître leurs besoins en termes de logements, de restauration, de vie familiale, de loisirs, etc. Quels moyens se donne le ministère pour répondre à ces besoins ?

La lettre de cadrage de décembre 2018 présente l'action sociale comme un puissant vecteur d'attractivité pour l'employeur éducation nationale.

Cependant, à titre d'état des lieux, rappelons le constat de 2011 dans le rapport des missions IGAS-CGFI sur l'action sociale dans la fonction publique de l'État qui jetait « une lumière crue sur la situation pitoyable de l'action sociale dans notre ministère »...

Avec moins de 0,2 % de la masse salariale consacrée à l'action sociale, à comparer ne serait-ce qu'au 0,7 % de moyenne dans la FPE, la situation de notre ministère est inadmissible.

Depuis ce constat l'arrêté du 7 mars 2013 nous a donné un cadre de refondation de nos instances qui améliore la « participation des personnels à la définition et à la gestion de l'action sociale dont ils bénéficient ou qu'ils organisent » (cf article 9 de la loi de 1983) :

- vote des représentants des personnels (OS et MGEN),
- commissions permanentes et budgétaires
- secrétaires en CNAS et CAAS]

La mise en place des instances et les premiers échanges en académie ont initié une démarche d'analyse et de meilleure compréhension de l'utilisation des budgets (transparence). En conséquence directe, dès les premières années, nous avons pu constater en CNAS une amélioration du taux de consommation des crédits destinés à l'action sociale.

Cependant depuis 2013, le budget des académies n'a quasiment pas évolué, mis à part l'effort notable des programmes « logement » à Créteil, Versailles, Amiens et Lille.

Pour obtenir une évolution de cette situation budgétaire, nous proposons :

- la remise à plat des critères d'attribution des budgets aux académies, et majoration pour les académies sous dotées,
- une démarche d'augmentation régulière de ces dotations (par exemple 10 % par an)
- un accompagnement des académies sur des projets définis (mises en place de nouvelles ASIA, revalorisation de prestations)
- et surtout, la mise en place de prestations nationales avec budget spécifique.

En effet pour dépasser le statu-quo induit par l'extrême déconcentration du MEN, la FSU demande le développement de l'action sociale par la définition de prestations nationales et l'attribution de nouveaux crédits correspondants à ces besoins.

Quelques domaines d'intervention possible pour des prestations nationales :

- Aide à l'enfance (CESU 6-12 ans)
- Aide aux études (frais d'inscriptions...)
- Logement, aide à la caution
- Accès à la culture et aux loisirs (carte du ministère, actif et retraité)
- Accès aux vacances (conventions avec des associations d'autres ministères CGCV, etc)

Ces propositions sont à construire dans le cadre des instances action sociale, avec une réflexion et des contributions à tous les niveaux : CDAS, CAAS et CNAS, sans oublier de participer aux échanges en SRIAS et CIAS.

L'harmonisation évoquée dans la lettre de cadrage doit plutôt passer par ces propositions de prestations nationales, les niveaux académique et départemental doivent être préservés pour assurer la proximité avec les agents. Nous refusons les fusions des académies et la concentration sur les grandes régions.

Pour conclure, nous exprimons une grande inquiétude concernant le projet de loi relatif à *la transformation de la Fonction publique*.

Pour la FSU, ce n'est pas et ne sera jamais en dégradant la situation des agent-e-s et en affaiblissant le service public que l'on modernisera l'État et la Fonction publique.

Le projet de loi présenté porte largement atteinte au Statut général des fonctionnaires en le vidant de son sens. Si la Fonction publique doit en permanence évoluer et s'adapter, la FSU n'accepte pas sa destruction.

Notre Fonction publique pourrait servir d'exemple, de repère, à bien des égards, à un monde qui prétend relever les défis du XXI^e siècle.

Aujourd'hui, la Fonction publique assure la continuité et la permanence de services publics sur tout le territoire, avec l'ambition de l'égalité d'accès et le respect de l'égalité de traitement pour toutes les usager-e-s. Dans un contexte d'inégalités et d'instabilités croissantes, ces principes qui l'animent sont d'une grande importance et donnent sens aux valeurs qui sont celles de la République.